



Paris, le 23 mai 2019

COMMUNIQUE COMMUN

Monsieur le Président du tribunal de grande instance de Paris
Madame le Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Paris

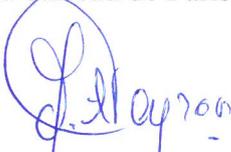
Suite à l'incident survenu le 16 mai 2019 à une audience tenue à huis clos au tribunal d'instance de Paris, le président du tribunal de Paris a pris acte de l'émotion au sein du Barreau que lui a relaté Mme le Bâtonnier lors d'un entretien ce jour, en présence de M. le Vice-Bâtonnier et de Mme la Vice-Bâtonnière élue.

Le président entend rappeler à chacun que tout incident d'audience doit conduire à saisir sur le champ le délégué du Bâtonnier à la permanence de l'Ordre, en suspendant, si nécessaire, le cours de l'audience.

En aucun cas, il ne peut être recouru au concours des forces de l'ordre, à l'égard d'un avocat, dans l'exercice de sa mission.

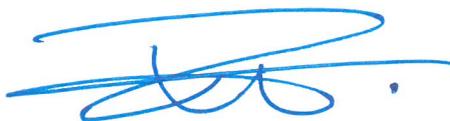
Afin de remédier aux difficultés qui sont signalées tant à la présidence qu'à Mme Le Bâtonnier, la juridiction et le Barreau décident d'organiser prochainement des Assises consacrées à la relation avocats-magistrats-personnels de Justice, afin de dégager ensemble, au tribunal de Paris, des solutions d'apaisement que le président du tribunal de grande instance de Paris et Mme le Bâtonnier appellent de leurs vœux.

Le Bâtonnier de l'Ordre des avocats
au barreau de Paris



Marie-Aimée PEYRON

Le Président



Jean-Michel HAYAT